



## DÉLIBÉRATION N°2026-16

Séance du samedi 21 mars 2026

**LE 21 MARS 2026 À 10H00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURVIEL-LÈS-MONTPELLIER, RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 17 MARS 2026, S'EST RÉUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, AU LIEU HABITUEL DE SES SÉANCES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR GILLES CUSIN, MAIRE.**

### **Nombre de Conseillers**

En Exercice	19
Présents	17
Votants	19

**Présents** : M. Gilles CUSIN, Mme Caroline LEEMANS, M. Dominique BARIL, Mme Zahia BOUKTAB, M. Philippe GIRAUD-CHATILLON, Mme Aurore CLEMENT, M. Viven BINAMICKA-LUWAMOU, Mme Lisa BRISSAC, M. Philip VALANDRO, Mme Chrystelle FAURE, Mme Eloise BURR, M. Mickaël CHAPELLE-GARCIA, M. Laurent VIAL, Mme Sylvie MEURIOT, M. Laurent PRAT, Mme Laura PAUTLER, M. Serge SERRA.

### **Pouvoirs** :

Mme Jessica LAUVERGEON avait donné pouvoir à Mme Aurore CLEMENT.  
M. Nicolas ANTHERIEU avait donné pouvoir à M. Philip VALANDRO.

### **Absents** :

**Secrétaire de séance** : Mme Sylvie MEURIOT

### **OBJET : ÉLECTION DES ADJOINTS**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article L. 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales prévoyant que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

**Vu** la délibération n°2026-14 du 21 mars 2026 relative à l'élection de Monsieur Gilles CUSIN en tant que Maire de la commune,

**Vu** la délibération n° 2026-15 fixant à 5 le nombre d'adjoint au Maire,

**Considérant** qu'il convient de procéder à l'élection des adjoints au Maire,

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivants :

- Liste unique présentée par M. Viven BINAMICKA-LUWAMOU :  
M. Viven BINAMICKA-LUWAMOU  
Mme Caroline LEEMANS  
M. Dominique BARIL  
Mme Zahia BOUKTAB  
M. Philippe GIRAUD-CHATILLON

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection des adjoints au Maire conformément aux dispositions indiquées précédemment.

Après appel de son nom, chaque conseiller municipal a remis son bulletin de vote dans l'urne.

#### Premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10

#### Nombre de suffrages obtenus :

Liste de M. Viven BINAMICKA-LUWAMOU : dix neuf (19) voix

La liste de M. Viven BINAMICKA-LUWAMOU ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire :

- M. Viven BINAMICKA-LUWAMOU 1<sup>er</sup> adjoint
- Mme Caroline LEEMANS 2<sup>ème</sup> adjoint
- M. Dominique BARIL 3<sup>ème</sup> adjoint
- Mme Zahia BOUKTAB 4<sup>ème</sup> adjoint
- M. Philippe GIRAUD-CHATILLON 4<sup>ème</sup> adjoint

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

**Sylvie MEURIOT**  
Secrétaire de séance



**Gilles CUSIN**  
Maire de Murviel-lès-Montpellier



Certifié exécutoire compte tenu de :

sa transmission en préfecture le 24/03/2026

et de sa publication le 24/03/2026

et/ou de sa notification le \_\_\_\_\_